

21 NOV. 2019

FORMATION DPC : ANALYSE DU RYTHME CARDIAQUE FOETAL

Formation organisée en collaboration avec l'école de Sages-Femmes de Caen.

Publics concernés : Médecins généralistes, sages-femmes

Effectif Max : 25

Objectifs généraux de la formation :

- Rappeler les recommandations de 2007 du Collège National des Gynécologues Obstétriciens concernant l'utilisation du RCF et son interprétation.
- Rappeler les différents critères d'analyse du RCF.
- Renforcer les compétences en analyse et interprétation de tracé de rythme cardiaque fœtal dans un contexte clinique.

Tarif : 420 euros

Lieu

**Pôle de Formation et de Recherche en Santé
2 rue des Rochambelles,
14000 Caen**

Horaires

nov. 8h30-12h15

/14h00-17h

Total : 7h

Pré test et Post

Du 7 au 14 nov. : 1h


Du 28 nov. au 5 déc. : 1h

RESEAU DE PERINATALITE

14 50 61

3 rue du Dr Laënnec 14200
Hérouville Saint Clair

formations@perinatbn.org

 02 53 68 26 04

Numéro de déclaration d'activité organisme
de formation : 25 14 02664 14

Numéro enregistrement auprès de l'Agence
Nationale du DPC : 60 78

PRE PROGRAMME :

8h30-9h Accueil

9h – 11h : *Dr G. Beucher*

Les critères d'analyses du RCF : « les fondamentaux »

11h15 – 12h15 : *Pr M. Dreyfus*

L'analyse du RCF dans les situations particulières de la grossesse (Rupture des membranes, accouchement prématuré...)

12h15 - 14h : Pause déjeuner

14h – 15h : Ateliers « analyse de cas cliniques » animés par les Sages-Femmes enseignantes

15h – 15h15 : Pause

15h15 – 16h30 : Restitution

Moyens permettant de suivre la participation à la formation :

Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et contresigné par le formateur.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

Un prétest et un post test à réaliser par les stagiaires respectivement 15 jours avant et 15 jours après l'étape présentiel.

Conditions de validation du DPC et de prise en charge par l'ANDPC (pour les stagiaires concernés) :

Participation obligatoire aux 3 étapes (prétest, journée en présentiel le 8 nov. et post test) ;

La non réalisation de l'une des étapes obligatoires du DPC entraînera l'encaissement du chèque de caution et la non validation du DPC